



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier n° : PU/2026/3610

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial (CoDT) il est saisi d'une demande de : **Permis d'urbanisme** ~~permis d'urbanisme de constructions groupées~~ ~~permis d'urbanisation~~ ~~modification d'un permis d'urbanisation~~ ~~certificat d'urbanisme n°2~~.

La demandeuse est **Madame Rosalia DIMAIRA** demeurant **rue Haute 6 à 4100 SERAING**.

Le terrain concerné est situé **rue Haute 6 à 4100 SERAING** et est cadastré **SERAING 6^{ème} division, section F, n° 64 S 5**.

Le projet vise à "**régulariser la modification de couleur des façades avant et arrière, le rehaussement de toiture à l'arrière et la modification du relief du sol en créant des murs de soutènement et en repositionnant l'escalier dans le jardin**" et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts au guide communal d'urbanisme (G.C.U. au Collège Communal du 23 avril 2018). À savoir, le projet proposé ne répond pas aux articles suivants :

- Article 54 : la hauteur sous-plafond des locaux habitables devra être de minimum 2,50 mètres ;
- Article 57 : dans le cas d'un éclairage unilatéral, la profondeur des pièces ne peut être supérieure au double de la hauteur sous plafond ;
- Article 106 : les pièces de vie doivent recevoir de l'air et du jour directement de l'extérieur par des fenêtres ouvrantes ainsi que les fenêtres doivent avoir une surface totale au moins égale au sixième de la surface du plancher ;

Article D.IV.40, al.3 du CoDT : "*Les demandes impliquant un ou plusieurs écarts aux plans communaux d'aménagement adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus schémas d'orientation locaux, aux règlements adoptés avant l'entrée en vigueur du Code et devenus guides et aux permis d'urbanisation sont soumises à annonce de projet, et ce, jusqu'à la révision ou à l'abrogation du schéma ou du guide.*"

Le dossier peut être consulté durant la période d'annonce au Service de l'Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours ouvrables (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**).

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Kathleen BRYSE (04.330.86.32)**.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **18 mai 2026 au 1 juin 2026 au collège communal** :

- par courrier postal à Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 SERAING
- par courriel à : enquete.urbanisme@seraing.be

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(délégation du 3 avril 2025)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Kathleen BRYSE
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(délégation du 13 février 2025)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

M^{me} GELDOF
TROISIÈME ÉCHEVINE